



HFR Fribourg Hôpital Cantonal
1708 Fribourg

Clinique de gynécologie obstétrique
Klinik für Gynäkologie und Geburtshilfe

Secrétariat direction médicale
Tél : 026 306 29 00

Dr Anis Feki
Médecin-chef

Protocole d'information pour interruption de grossesse par MIFEGYNE®

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Les explications suivantes ont pour but de vous informer et non de vous inquiéter. Elles ne constituent qu'une information complémentaire à celle donnée par votre médecin. N'hésitez donc pas à noter vos questions sur tout ce qui vous paraît peu clair ou important et à nous les poser avant la prise de **MIFEGYNE**, à la **consultation ambulatoire de la clinique de gynécologie et obstétrique de l'Hôpital Cantonal de Fribourg**.

1) Technique utilisée :

MIFEGYNE (Mifepristone cp à 200 mg est un médicament qui bloque l'action de la progestérone, hormone du maintien de la grossesse). MIFEGYNE permet donc l'interruption de la grossesse. Son action nécessite toutefois d'être complétée par celle d'une prostaglandine (CYTOTEC). CYTOTEC (Misoprostol cp à 200 µg, substance qui augmente les contractions de l'utérus). La prise de comprimés de MIFEGYNE (suivie 36 à 48 heures plus tard de comprimés de CYTOTEC), permet dans 95 % des cas l'expulsion de la grossesse. Pour cela, les comprimés de MIFEGYNE doivent être pris à moins de 49 jours après le premier jour de vos dernières règles.

2) Risques et complications :

MIFEGYNE ne doit pas être utilisée dans les cas suivants :

- si la grossesse n'est pas confirmée,
- en cas de suspicion de grossesse extra-utérine,
- si le premier jour des dernières règles date de plus de 50 jours,
- en cas d'insuffisance des glandes surrénales,
- en cas d'asthme sévère,
- en cas d'allergie à la mifépristone,
- en cas de contre-indication à l'emploi de prostaglandine, et notamment en cas d'antécédents cardio-vasculaires tels que l'angine de poitrine.

De plus, cette méthode est déconseillée chez les femmes qui fument plus de 30 cigarettes par jour, en cas d'insuffisance rénale et/ou d'insuffisance hépatique.

3) **Limites et contraintes :**

L'interruption de la grossesse par MIFEGYNE comporte des limites et implique des contraintes que vous devez connaître :

- l'indication à cette méthode d'interruption de grossesse médicale a été posée et confirmée par échographie. Votre **consentement** signé suite à votre entretien avec le médecin est la condition de départ nécessaire.
- ambulatoirement, vous recevez **3 comprimés** de MIFEGYNE en présence du médecin et vous rentrez chez vous.
- Cette prise doit être impérativement suivie, **36 à 48 heures plus tard**, de l'administration de **2 comprimés de CYTOTEC**, de façon à obtenir l'efficacité maximale de la méthode.
- Cette méthode n'est pas efficace à 100 %, et vous ne pouvez pas, par vous-même, juger de l'efficacité de la méthode. En effet, les saignements utérins qui se produiront ne sont pas une preuve d'efficacité. L'expulsion de l'œuf qui survient souvent quelques heures après la prise de prostaglandine peut être incomplète.
- Des contractions utérines douloureuses justifiant un traitement, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des malaises surviennent dans certains cas après l'administration des prostaglandines.
- C'est pourquoi, l'administration de ces prostaglandines doit être suivie d'une **surveillance de quelques heures (4 heures au minimum)** dans le service de gynécologie de l'Hôpital Cantonal.
- Vous ne devez prendre aucun médicament sans avis médical, en particulier l'Aspirine et les anti-inflammatoires (Ponstan, Brufen, Voltaren, Indocid, Spasmocibalgine).
- En cas de crampes, vous pouvez prendre des médicaments contenant du Paracétamol (Panadol, Dolprone, Zolben).
- L'expulsion a lieu dans la majorité des situations dans les 4 heures suivant la prise de prostaglandines.
- Si vous n'avez pas de saignements 3 heures après la prise de vos 2 comprimés de CYTOTEC, 2 autres comprimés vous seront donnés après contrôle gynécologique et nous vous proposerons de prolonger la surveillance encore durant l'après-midi. Cette façon de procéder permet d'obtenir que 75 % des expulsions aient lieu à l'hôpital.
- Une fois de retour à domicile, des saignements vaginaux surviennent dans la quasi totalité des cas. Dans de rares cas, ils peuvent être abondants, nécessitant alors un traitement d'urgence.
- Vous ne devez donc pas vous éloigner inconsidérément d'une structure hospitalière jusqu'à la consultation de contrôle.
- Vous pouvez évidemment toujours nous **téléphoner en cas d'urgence** (voir tableau des téléphones importants).
- Les douches sont autorisées, mais il est conseillé de renoncer aux bains et aux rapports sexuels.
- L'expulsion de l'œuf qui survient souvent quelques heures après la prise de prostaglandine peut être incomplète. Vous devez donc vous soumettre **obligatoirement** à une consultation de contrôle **9 à 11 jours** après la prise de MIFEGYNE (de façon à vérifier que votre grossesse a bien été interrompue).
- Dans de rares cas, la grossesse peut se poursuivre. Une méthode chirurgicale vous sera alors proposée par votre médecin.
- **Si vous décidez, en cas d'échec, de mener votre grossesse à son terme, aucune garantie ne peut être donnée sur l'absence totale de risques pour l'enfant à naître.** Des malformations fœtales ont été décrites avec la prise de la Mifépristone et du Misoprostol. **Nous ne pourrions en aucun cas être tenu pour responsable pour la survenue d'éventuels problèmes suite à votre décision.**

4) **Remarques :**

- **N'oubliez pas** de signaler à votre médecin tout autre traitement en cours, notamment anticoagulants, anti-inflammatoires y compris l'Aspirine, corticoïdes et tout autre problème de santé que vous pourriez avoir.
- Si vous êtes d'un groupe sanguin rhésus négatif, la **prévention de l'immunisation rhésus** sera pratiquée lors de votre séjour dans notre service de gynécologie.
- En cas d'élimination incomplète (env. 5 % des cas), l'interruption de la grossesse ou l'évacuation des débris placentaires ne peuvent être obtenus que par des **moyens chirurgicaux** (curetage sous anesthésie).
- La survenue d'une nouvelle grossesse est possible immédiatement après l'interruption de grossesse. Une **contraception** devra donc être mise en route à notre consultation ambulatoire dès l'expulsion ou au plus tard 9 à 11 jours après votre séjour dans notre service de gynécologie.

5) Coûts :

Cette intervention est une prestation obligatoirement à la charge des caisses-maladie. Si vous avez une assurance complémentaire (assurance privée) : il est nécessaire de vérifier que la couverture des frais ait été résolue. Nous ne pouvons pas vous garantir que le médicament MIFEGYNE soit pris en charge par la caisse-maladie.

6) Résumé du déroulement de la méthode

Jour de la première consultation	Jour de la prise du MIFEGYNE	Jour de la prise de CYTOTEC	Jour de contrôle
Chez votre médecin	Service ambulatoire HCF (niveau D)	Service de gynécologie HCF (niveau D)	Service ambulatoire HCF (niveau D)
<p>Vous demandez une IVG. Votre médecin a jugé que vous pourriez bénéficier de la méthode médicale et vous la demandez. Une échographie confirmera l'âge de la grossesse.</p> <p>N.B. Si cette grossesse est survenue sur stérilet, ce dernier sera ôté lors de cette consultation.</p>	<p>Vous confirmez votre demande d'interruption de grossesse en donnant votre formulaire de consentement signé. Vous posez toutes les questions que vous désirez au médecin. Vous prenez les 3 cp de MIFEGYNE(en présence du médecin) et vous rentrez chez vous.</p>	<p>Vous revenez après 36 à 48 h en gynécologie pour y séjourner 4 heures au minimum (semi-hospitalisation ; un RV vous sera donné). Vous recevrez à votre arrivée 2 cp de CYTOTEC. Si vous ne présentez aucun saignement après 3 heures de repos, vous recevrez à nouveau 2 cp de CYTOTEC. L'expulsion de l'œuf se produit pendant que vous êtes en gynécologie ou dans les jours qui suivent. Une conseillère en Planning passera vous voir pendant votre séjour. Les saignements persistent habituellement jusqu'à la consultation de contrôle. La contraception sera commencée dès l'expulsion.</p>	<p>9 à 11 jours après la prise de MYFEGINE une échographie vaginale confirmera l'expulsion complète. En cas d'expulsion incomplète, le curetage sera planifié. Un stérilet pourra vous être posé aux règles suivantes après désinfection.</p>
Date et heure	Date et heure	Date et heure	Date et heure

7) Téléphones importants de la clinique de gynécologie et obstétrique de l'Hôpital Cantonal

Service ambulatoire de la clinique de gynécologie et obstétrique (08h30–11h30 / 13h30-16h30)	026/306 29 00
Médecin de garde de gynécologie atteignable par la centrale de l'Hôpital Cantonal	026/306 00 00